

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2941

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« Le »

les mots :

« Chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.